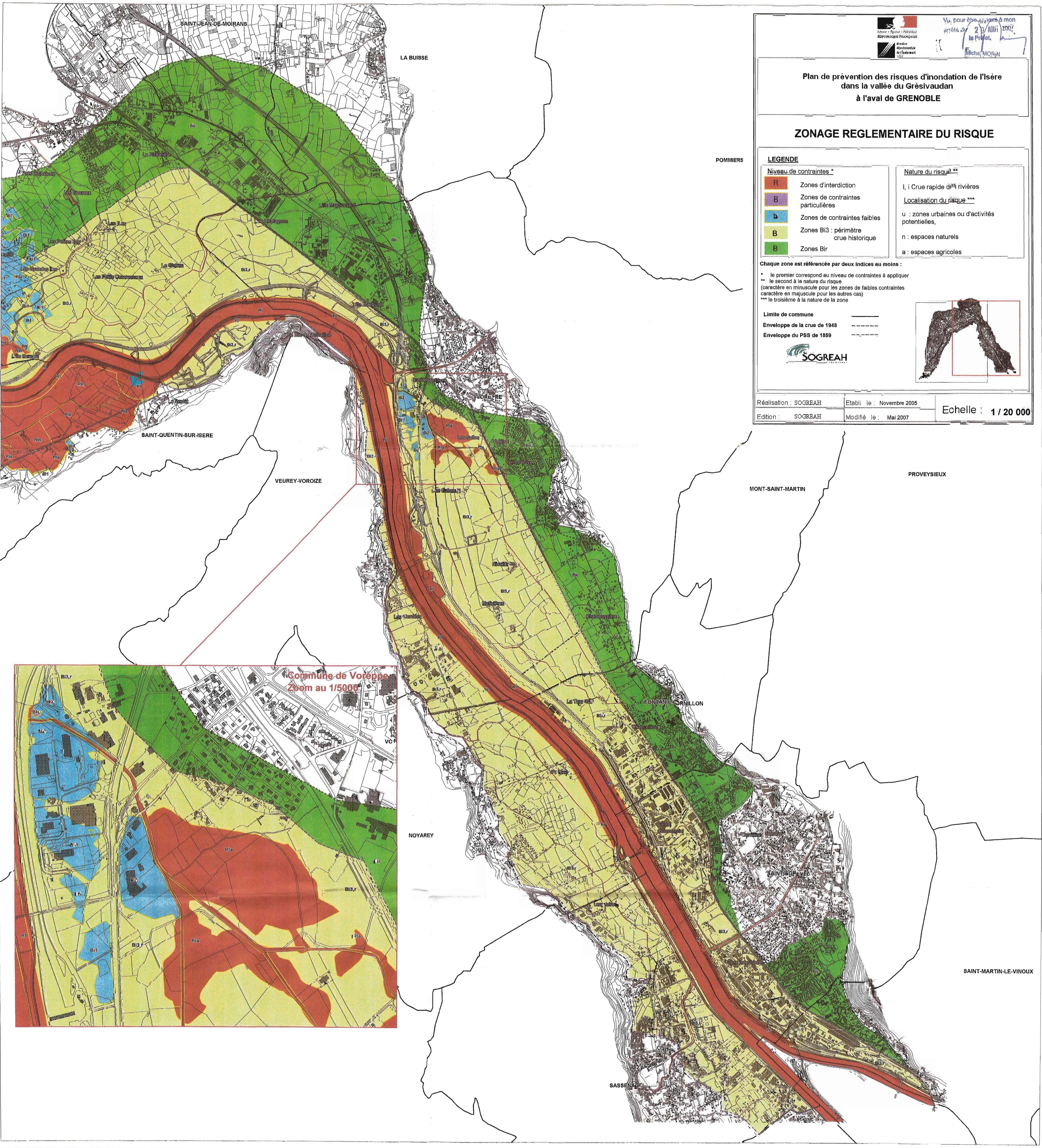




Vu, pour être annexé à mon arrêté du 23 AOUT 2007
le Préfet,
Michel MORIN

Plan de prévention des risques d'inondation de l'Isère
dans la vallée du Grésivaudan
à l'aval de GRENOBLE

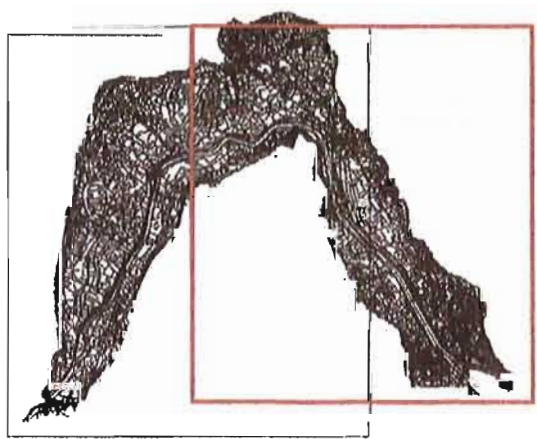
ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

LEGENDE

Niveau de contraintes *		Nature du risque **
R	Zones d'interdiction	I, I Crues rapide de rivières
B	Zones de contraintes particulières	Localisation du risque ***
b	Zones de contraintes faibles	u : zones urbaines ou d'activités potentielles,
B	Zones BI3 : périmètre crue historique	n : espaces naturels
B	Zones Bir	a : espaces agricoles

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
** le second à la nature du risque
(caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes
caractère en majuscule pour les autres cas)
*** le troisième à la nature de la zone

Limite de commune
Enveloppe de la crue de 1948
Enveloppe du PSS de 1859



Réalisation : SOGREAH	Etabli le : Novembre 2005	Echelle : 1 / 20 000
Edition : SOGREAH	Modifié le : Mai 2007	